



# LE P'TIT MONTREUILLAIS

**Bonne Année 2024**  
***Bloavezh Mat ! Bone Aneù !***

facebook : Commune de Montreuil-le-Gast

www.montreuil-le-gast.bzh

## **ELECTIONS**

**Un nouveau Conseil Municipal de Jeunes**

p 5

---

## **TELETHON 2023**

**Une collecte record !**

p 16

---

## Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie  
02 99 66 90 39  
mairie@Montreuil-le-gast.fr

Permanences du maire  
Vous pouvez prendre rendez-vous avec  
M. Henry les lundis et vendredis après-midi

Vous pouvez prendre rendez-vous avec les  
adjoints le samedi matin de 10h30 à 12h :

- 6 janvier : Carole Piguel
- 13 janvier : Anita Oblin
- 20 janvier : Jean-Yves Clolus
- 27 janvier : Anita Oblin
- 3 février : Carole Piguel
- 10 février : Jean-Luc Dugué
- 17 février : Jean-Yves Clolus
- 24 février : Anita Oblin
- 2 mars : Carole Piguel
- 9 mars : Jean-Luc Dugué

\* astreinte uniquement / mairie fermée au public

Téléphone d'astreinte soir / week-end  
**06 31 08 29 62**

Pour réelle situation d'urgence ;  
**toute sollicitation abusive fera l'objet d'un  
signalement en gendarmerie**

## ▶▶ DATE DE CLOTURE DU PROCHAIN P'TIT MONTREUILLAIS :

Envoyez vos articles **avant le**

**VENDREDI 16 FEVRIER**

à [ptit.montreuilais@montreuil-le-gast.fr](mailto:ptit.montreuilais@montreuil-le-gast.fr) :  
la publication n'est pas assurée **après cette date !**  
**(texte dans e-mail sans doc word / open,  
photos jpg en pj)**

Prochaine parution : lundi 4 mars 2024

### Bulletin municipal de Montreuil-le-Gast

Responsable de la publication : Lionel Henry, maire ;  
rédaction, mise en page : municipalité ;  
Dépôt légal : décembre 2023 ; tirage : 950 exemplaires ;  
imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie Atimco,  
Combourg ; photo couverture : Carole Piguel



### Cérémonies des voeux 2024 de Montreuil-le-Gast

**Voeux à la population : vendredi 12 janvier à  
19 h, salle polyvalente**

C'est la traditionnelle cérémonie des voeux du maire :  
l'ensemble de la population est invité à ce moment convi-  
vial qui permet de faire le bilan sur l'année écoulée et  
découvrir les nouveaux projets pour l'année 2024.

**Galette des associations et nouveaux  
Montreuillais : vendredi 19 janvier à 19 h,  
salle polyvalente**

La municipalité invite les nouveaux arrivants afin de faire  
connaissance et rencontrer les membres des différentes  
associations montreuillaises.

Pour une question d'organisation, nous vous invitons à  
contacter le secrétariat de Mairie par mail : [mairie@mon-  
treuil-le-gast.fr](mailto:mairie@montreuil-le-gast.fr) ou par téléphone 02 99 66 90 39

**Vœux aux artisans / commerçants / entre-  
preneurs : samedi 20 janvier à 12 h, salle du  
conseil municipal**

L'ensemble des acteurs économiques est convié à une  
rencontre avec les élus afin de mieux se faire connaître  
et découvrir les nouvelles implantations.

Pour une question d'organisation, nous vous invitons à  
contacter le secrétariat de Mairie par mail : [mairie@mon-  
treuil-le-gast.fr](mailto:mairie@montreuil-le-gast.fr) ou par téléphone 02 99 66 90 39



## Bonne année à tous ! Bone aneù tertout ! Bloavezh mat d'an holl !

*Pas facile en ce tournant 2023 / 2024 de se projeter de façon positive sur l'avenir. Jamais l'état du monde n'aura été aussi inquiétant : guerre en Ukraine plus que jamais liée à la longévité du fou sanguinaire de Moscou, conflit "fratricide" en Israël / Palestine où la haine semble s'installer de façon durable, remontée de différents populismes partout dans le monde, dérèglement climatique et atteintes à l'environnement... A défaut de pouvoir agir sur le global, au moins pouvons-nous travailler à améliorer la vie au quotidien, au niveau local...*

*A l'échelle de Montreuil, 2023 est aussi une année en demi-teinte. Nous avons pu réaliser une multitude de petites actions qui permettent de faciliter la vie des habitants : cheminements à l'école publique, travaux de voirie en campagne et dans le bourg, petites réparations au quotidien,... En ce début 2024, les Montreuillais.es devraient profiter de nouveaux services : un court de tennis supplémentaire, une ludothèque à La Grange, une annexe du Centre de loisirs au rez-de-chaussée du presbytère... Surtout, 2024 sera l'année du transfert de la pharmacie, de l'ouverture de cabinets paramédicaux supplémentaires, d'un nouvel espace végétalisé et l'aménagement de jeux à l'école Arc-en-Ciel mais aussi le lancement de gros travaux souhaités par les Montreuillais.es. Nouveau restaurant scolaire, aménagement de la route de La Mézière, piste cyclable vers La Mézière sous l'égide de la Communauté de communes... Les élus sont pleinement mobilisés pour l'amélioration des conditions de vie des Montreuillais.es.*

*2024 s'annonce aussi avec plusieurs inquiétudes. Les difficultés rencontrées depuis le début du mandat : coût de l'énergie et des matières premières, augmentation des autres charges... Et surtout, des complications sur nos gros projets. Si la relance du projet de restaurant scolaire s'est avérée une belle occasion de repartir sur un projet plus vertueux, mieux intégré à son environnement, mieux accepté, il nous a fallu retarder de quelques mois le projet de réaménagement de la rue de La Mézière. Et surtout, retravailler en ce début d'année le projet de complexe polyvalent suite à un retour de marché de consultation compliqué. Nous ne pouvons qu'espérer la même évolution positive que pour le restaurant scolaire l'an passé. Nous connaissons désormais les besoins de chacun : nous devrions pouvoir proposer rapidement un projet d'équipements répondant autant aux attentes des agents communaux qu'à celles des Montreuillais.*

*Souhaitons seulement que l'Etat nous accompagne davantage dans nos actions. Dotations en stagnation, aides en baisse sur l'investissement communal, prises de décision nationales sans compensation pour les collectivités territoriales. De plus en plus souvent, nous nous sentons oubliés par l'Etat. Il y a quelques mois, j'avais alerté le représentant de l'Etat sur ce manque de soutien. Nous avons, en cette fin d'année, interrogé la préfecture sur la possibilité de récupérer des reliquats de budget. Avec toujours le souci de garantir notre solidité budgétaire...*

*Que 2024 soit l'année d'avancée de nos projets communaux. Elle sera une année encore où vos élus seront à la tâche, pleinement engagés dans l'action communale, soucieux de préparer Montreuil aux enjeux d'un futur durable... Que 2024 vous accompagne dans la réalisation de vos rêves personnels et familiaux !*

*Bonne année à tous ! Avec les meilleurs vœux de toute l'équipe municipale !*

Lionel HENRY, maire

### Broyage des sapins, place de l'église

En partenariat avec le Smictom ValcoBreizh, la commune récupère les sapins de Noël afin de les broyer et les utiliser ensuite en paillage pour les espaces verts communaux. Vous êtes invités à les déposer place de l'église du 27 décembre au 16 janvier.

Attention, quelques règles à respecter : pas de sapin synthétique, sans décoration et sans neige artificielle.

### Label Terres de Sources pour les exploitations agricoles

Le Val d'Ille-Aubigné prend en charge, jusqu'à juin 2024, la réalisation de diagnostic Idea (Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles) auprès des exploitations agricoles du territoire, ainsi qu'un accompagnement technique avec une structure agronomique de conseil au choix du producteur. L'objectif de ce diagnostic Idea est de proposer un accompagnement personnalisé et d'identifier des pistes d'optimisation économiques, environnementales et sociétales concrètes des exploitations agricoles souhaitant le réaliser.

Cette démarche ouvre la possibilité d'adhérer au label "Terres de Sources" qui permet d'intégrer des filières locales (blé meunier, sarrasins, veaux laitiers,...) et d'en devenir acteur. Ce label peut également vous permettre d'élargir vos débouchés grâce à la SCIC Terres de Sources qui peut proposer vos produits dans son catalogue. Des visites pédagogiques rémunérées pour les exploitations labellisées Terres de Sources sont également possibles.

Pour toute demande d'information complémentaire :  
Coralie Chuberre, animatrice Terres de Sources - Collectif Eau du Bassin Rennais : 07 64 02 42 73 ; cchuberre@ebr-collectivite.fr

## A NOTER

### Salles communales

Nous rappelons à l'ensemble des utilisateurs des salles communales de bien vouloir vérifier, à chaque départ, l'extinction des lumières, la fermeture des portes et l'activation des codes.

### Campagne d'élagage réseau électrique haute tension

Enedis va réaliser prochainement des travaux d'élagage et d'abattage à proximité du réseau Haute-Tension qui alimente la commune. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise d'élagage Jenouvrier Environnement. Le produit des coupes sera rassemblé et laissé sur place à disposition des propriétaires.  
Contact : Entreprise Jenouvrier, 02 52 99 03 46

### Nids de frelons

Les nids accrochés aux branches des arbres sont des nids de frelons asiatiques. Les frelons européens feraient plutôt le nid dans le tronc. De plus le nid fait une boule fermée en dessus, ce qui est caractéristique des nids de frelons asiatiques.  
Cependant, la saison s'arrête et la destruction des nids à cette hauteur n'est plus prise en charge par la CCVIA. Les reines ont déjà quitté les nids pour l'hiver et les ouvrières sont pour la plupart déjà mortes. Celles qui pourraient encore être là sont amenées à mourir dans les prochains jours avec l'arrivée du froid. Les nids sont définitivement abandonnés et vont se détériorer petit à petit.  
Contact : fgdon35@fgdon35.fr

### Nos amis les chiens

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de tenir son chien en laisse et que si votre animal est récupéré sur la voie publique par les services de la fourrière, vous vous exposez à des frais.

## CCAS



### Une naissance, un arbre 2023

Les parents et leurs enfants nés entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023 se sont retrouvés le samedi 25 novembre pour planter un arbre pour leur année de naissance.

Cette année, il a été planté sur la presqu'île créée lors de la réfection de l'étang en 2022. Lionel Henry a rappelé combien ce lieu était apprécié des Montreuillais. 17 naissances ont été enregistrées en 2023. Les 16 familles présentes, accompagnées d'Eric Durand, conseiller municipal délégué en charge notamment des espaces verts, ont pu aider à la plantation d'un cyprès chauve qui s'intégrera parfaitement au milieu et qui apportera de l'ombre. D'autres aménagements devraient être réalisés autour de l'étang. Tout le monde s'est retrouvé ensuite à la salle du conseil pour le verre de l'Amitié.



### Le repas des Aînés

Nos aînés montreuillais se sont retrouvés pour partager le traditionnel repas du CCAS le dimanche 26 novembre.

Un moment plein de convivialité, ponctué de chansons et d'histoires drôles. Un très bon repas (merci au Traiteur Les Hermelles) et une très bonne ambiance parmi les convives.

Après une pensée pour nos doyens partis à l'aube de leur centième année (Messieurs Fourel et Volland), Lionel Henry a indiqué l'importance de ce moment de partage et de rencontre. Cela a également été l'occasion d'honorer notre doyenne, Madame Simone Duhil, 96 ans et toujours dynamique. Et l'occasion de saluer Emile Berhault, 93 ans, très ému de retrouver ses amis et de devenir le doyen des Montreuillais.

● Stéphanie Aminot, conseillère municipale déléguée aux Fêtes et Cérémonies



## Médiathèque : 10 ans et plein de projets

Médiathèque municipale  
**LA GRANGE**  
Montreuil-le-Gast

### Retour sur les 10 ans de la Médiathèque

Vendredi 24 novembre nous fêtons les 10 ans de la médiathèque La Grange et les 44 ans de la bibliothèque de Montreuil-le-Gast. Lors de cette soirée, un goûter d'anniversaire confectionné par le restaurant scolaire ainsi qu'un pot ont été partagés avec les enfants et leurs parents.

Lors de cette soirée, Lionel Henry a annoncé l'ouverture en 2024 d'une ludothèque dans le hall de la médiathèque, projet qui s'inscrit dans l'évolution du service culturel de la commune.

La soirée s'est poursuivie avec des animations : une lecture animée par la compagnie "Les Echappés du bal" pour les plus jeunes, un atelier création de contes pour les plus grands, puis un café littéraire pour les adultes.

L'équipe de la médiathèque vous remercie pour votre présence et vos messages bienveillants sur le "mur des souvenirs".

### Appel à bénévoles pour la Ludothèque

Au premier trimestre 2024, nous ouvrirons la ludothèque municipale qui sera installée dans le hall de la médiathèque. Nous recherchons des citoyens bénévoles pour nous aider dans le prêt et retour des jeux (vérifications des jeux au retour). Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, n'hésitez pas à nous contacter.

### Séances de Bébés Lecteurs

Lundi 15 janvier à 9h30

Animation ouverte aux parents et à leurs enfants de 0 à 3 ans.

Pour s'inscrire, merci de le faire par mail : [bibliotheque@montreuil-le-gast.fr](mailto:bibliotheque@montreuil-le-gast.fr) ou à l'accueil de la médiathèque. Gratuit et sur inscription

### Exposition des aquarelles d'Izadora

Du 9 janvier au 11 mars 2024 : exposition des aquarelles de Izadora, artiste montreuillaise.

Après des études supérieures aux Beaux-Arts, Izadora Brière a expérimenté différents médias tels que la photographie et la création de bijoux avant de revenir à ses premières amours à savoir la peinture et, plus précisément, l'aquarelle.

### Nuit de la Lecture 2024 !

Vendredi 19 janvier à partir de 18h30

Venez profiter de la Nuit de la Lecture 2024 pour une soirée "Doudou et chaussons", apportez votre plus beau doudou et votre plus jolie paire de chaussons !

- 18h30 : vernissage de l'exposition d'Izadora
- 18h30 et 19h00 : Lectures animées pour les tout-petits (1 à 3 ans)
- 18h30 : Présentation d'albums et petits romans pour les enfants à partir de 6 ans
- 19h45 : Atelier jeu "imagination et créativité" de 8 à 108 ans
- 20h30 : Café-littéraire. Public adulte.

Ces animations sont sur inscriptions : [bibliotheque@montreuil-le-gast.fr](mailto:bibliotheque@montreuil-le-gast.fr)

### Inauguration de la Ludothèque

Inauguration de la Ludothèque le vendredi 16 février à partir de 18h30. La médiathèque fermera exceptionnellement à 18h. La soirée se poursuivra sur une soirée jeux.

### Contact :

Elodie Yvon, Pauline Lombard, médiathèque communale La Grange : 02 99 66 19 40 ; [bibliotheque@montreuil-le-gast.fr](mailto:bibliotheque@montreuil-le-gast.fr)



## Bienvenue à la nouvelle équipe du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

**C'est une école de la citoyenneté en comprenant mieux le fonctionnement de la municipalité et en ayant l'occasion de participer activement à la vie de la commune.**

Le jeudi 30 novembre après-midi dernier ont eu lieu les élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes.

Les élèves des classes de CE2 au CM2 des deux écoles sont venus à tour de rôle voter à la Mairie dans les mêmes conditions que le vote des adultes (isoloir, urne, liste d'émargement) pour un.e des 19 candidats.

Il s'agissait de voter pour un garçon et une fille, les six candidats garçons et les 6 candidates filles ayant obtenu le plus de voix ont été élus : Emma Bouzin, Gabriel Bouzin, Mewenn Fauchille, Lilwenn Hamard, Tilio Llavori, Noé Morillon, Maël Morin, Billie Motter, Alwena Pelhate, Katell Ramadier, Andréa Savigny et Daegan Vilette.

Monsieur Henry et Madame Oblin les ont accueillis le mardi 12 décembre dernier pour leur première réunion en leur expliquant leur rôle.

Ils se réunissent une fois par mois, encadrés par un animateur municipal, le mardi de 17h30 à 18h30 dans la salle du conseil municipal. Ce sera l'occasion de travailler sur des projets qui leur tiennent à cœur. Ils se réuniront régulièrement avec Madame Oblin et Monsieur Henry afin de discuter de la faisabilité de leurs projets.



### Recensement citoyen

Dès leur 16ème anniversaire, tous les jeunes doivent se faire recenser en mairie. Une attestation est remise à la suite de cette formalité.

Obligatoire, cette démarche s'insère dans le parcours de citoyenneté et permet l'inscription sur les listes électorales dès leur majorité.

Les jeunes sont convoqués ensuite à la Journée de Défense et Citoyenneté et un autre certificat est remis. Ce document est obligatoire pour passer tout type d'examen ou de concours (baccalauréat, permis de conduire, inscription en faculté...).

Faire la démarche dès les 16 ans est vivement recommandée afin d'éviter tout retard pour la convocation. Plus tard le jeune procède à la démarche, plus tard il sera convoqué à la Journée de Défense et de Citoyenneté.

### Connaissez-vous l'Appel à Projets Jeunes de la MSA ?

Nous encourageons les jeunes (13-22 ans) à initier des projets sur leur territoire. Ce que l'on souhaite en priorité ?

- L'implication des jeunes, véritables porteurs de leur projet
- Une dimension solidaire
- Un impact sur le territoire (que le bénéfice du projet ne soit pas restreint à ses porteurs).

Les thématiques sont très variées. Les porteurs du projet doivent être 3 minimum, résider sur une commune rurale (moins de 15 000 habitants) et/ou être majoritairement ressortissants MSA.

Si le dossier est retenu, ils pourront prétendre à une bourse de 500 €.

Contact : Fanny Eusen - de Tapia ; chargée d'études Service d'Action Sanitaire et Sociale : eusen-detapia.fanny@portesdebretagne.msa.fr ; 02 97 46 51 19

### Une Rosière championne d'Europe de rugby universitaire



Laura et ses deux sponsors

**Joueuse de rugby depuis ses 8 ans, Laura Oblin est devenue Championne d'Europe de rugby universitaire le 31 août 2023. Retour sur son incroyable parcours sportif...**

C'est après une initiation au rugby durant un cours d'EPS en classe de CE1 que Laura a signé sa première licence en équipe mixte au Rugby Club Val d'Ille Aubigné – Melesse. Mordue de rugby et vite repérée sur les terrains, c'est tout naturellement qu'elle intègre les équipes départementales et régionales.

C'est lors de son entrée en seconde qu'elle intègre le Pôle Espoir Rugby Féminin (PERF) et le Stade Rennais Rugby (SRR). Réserviste pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2018, Laura suit aujourd'hui un cursus en Master MEEF à l'Université de Rennes 2 pour devenir professeure d'EPS et a intégré l'équipe universitaire du rugby féminin tout en continuant à jouer avec le SRR. Laura devient championne de France de rugby universitaire à 7 en 2022 à Epernay puis en 2023 à Toulouse les qualifiants pour le championnat d'Europe à Lisbonne en août 2023.

Mais ce déplacement au Portugal représente un coût important pour l'équipe : "J'ai eu le plaisir d'avoir été sponsorisée par deux entreprises montreuillaises : la SARL Bertrand Alleno et Technik'Son, tous deux étaient présents sur nos shorts de matchs. Je tiens à les remercier chaleureusement !" En remportant 6 matchs sur 6, les rennaises ont terminé sur la première marche du podium et sont ainsi devenues championnes d'Europe de rugby universitaire à 7. Prochaine étape pour l'équipe : les jeux européens 2024 qui auront lieu en Hongrie.



### Didier Echelard, un photographe pour les Montreuillais.e.s !

"Photographe à Montreuil-le-Gast, je propose mes services aux particuliers, aux associations ainsi qu'aux professionnels. Tarifs préférentiels pour les habitant.e.s de Montreuil-le-Gast.

Je réalise des séances photos pour la famille : mariages, baptêmes, communions, cousinades... Et des prestations pour les entreprises : séminaires, soirées événementielles, trombinoscopes, reportages pour les artisans... Mais aussi des portraits studio : castings, profils réseaux sociaux

N'hésitez pas à me contacter et bonnes fêtes à toutes et tous !"

**Contact :**

Didier Echelard : 06 71 27 82 34 ; <https://www.didierechelard.com>

### Animaxilud, l'animation ludique chez vous

**Apportez une touche unique à vos événements avec mes services d'animations.**

Que ce soit autour des jeux de société, des quiz interactifs en tout genre ou des soirées Murder Party, je me déplace chez vous, dans votre entreprise, votre école, votre association partout en Ile-et-Vilaine avec tout le matériel nécessaire. N'hésitez pas à me contacter.

**Contact :**

Maxime Leguillon, Animaxilud : [animaxilud@gmail.com](mailto:animaxilud@gmail.com) ; <https://animaxilud.com> ; 06 30 45 19 11

## Conseil du mercredi 15 novembre 2023

Le 15 novembre 2023, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 8 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Eric Durand, Stéphanie Aminot, Morgane Calvez, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc, Kevin Renouard, Valérie Jousseume.

Absents : Delphine Beaudoin, Stéphane Flocon, Vicky Renault

Pouvoirs : Delphine Beaudoin donne pouvoir à Catherine Lucas, Stéphane Flocon donne pouvoir à David Le Gall, Vicky Renault donne pouvoir à Kevin Renouard.

Secrétaire de séance : Carole Piguel

### N°01 : Approbation du PV du 4 octobre 2023

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 4 octobre 2023. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023.

### N°02 : Charte Ya d'Ar Brezhoneg

Rapporteur : M. Henry

Mme Rivière, chargée de développement à l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB ; Région Bretagne), vient présenter la charte Ya d'ar brezhoneg qui vise à promouvoir le développement durable du breton dans les communes à travers un ensemble d'actions.

Cette charte intervient dans un contexte de :

- plans de politiques linguistiques votés par le Conseil Régional en 2004, 2012 et 2018
- conventions État-Région
- schéma de politique linguistique établi par le Conseil Départemental.

Elle est favorisée par des enquêtes sociolinguistiques établissant un souhait fort pour le développement de l'enseignement du breton. Par ailleurs la pose de pan-

neaux routiers bilingues français-breton est plébiscitée.

La charte est proposée aux communes depuis 2004. Elle dispose de 4 niveaux de certification à travers 55 actions. Ces actions sont accompagnées par l'OPLB. A ce stade, 237 communes bretonnes sont signataires de la charte.

Pour Montreuil-le-Gast, le niveau 1 de la charte paraît être le plus adapté. Parmi les 55 actions proposées, 5 actions doivent être réalisées dont 2 sont obligatoires, à savoir l'installation de panneaux bilingues aux entrées et sorties d'agglomération et l'étude d'une possibilité de développement de l'enseignement bilingue.

Mme Aminot ne souhaite pas prendre part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (M. Fontaine et M. Geffroy) approuve la charte Ya d'ar brezhoneg.

o Demande de certification de niveau 1

Les actions retenues sont :

- N°1 : pose de panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune
- N°18 : possibilité de diffusion au public de formulaires bilingues pour les actes d'état civil (livret de famille, mariage, naissance, décès...)
- N°19 : information au public quant à la possibilité d'avoir une cérémonie de mariage bilingue
- N°25 : enquête sur la volonté des familles de développement de l'enseignement bilingue dans la commune
- N°29 : constitution d'un fonds d'ouvrages en breton dans la médiathèque municipale
- N°40 : introduction bilingue lors des discours officiels

Le délai de réalisation choisi par la commune est de 3 ans.

Le maire indique par ailleurs la volonté de prise en compte du gallo, langue de Haute-Bretagne.

### N°03 : Règlement intérieur de l'ALSH Arc-en-Ciel

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin présente au conseil le projet de règlement intérieur modifié de l'ALSH. La modification porte sur la fermeture de l'ALSH une semaine pendant les vacances de Noël. La semaine concernée était précédemment balisée comme étant la première.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Règlement intérieur de l'ALSH.

### N°04 : Règlement intérieur salle polyvalente

Rapporteur : M. Dugué

M. Dugué présente au conseil le projet de règlement intérieur modifié de la salle polyvalente. Il précise les consignes données aux usagers et les conditions de location et d'usage de la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la salle polyvalente.

### N°05 : Régularisation parcellaire Commune / Espacil impasse des Fauvettes

Rapporteur : M. Henry

Dans le cadre de la régularisation parcellaire entre Espacil et la commune, il conviendrait de rétrocéder la parcelle A2181, de 15 m2 située "Clos de la Croix" à Espacil.

Considérant que la commune n'a aucun intérêt à rester propriétaire de cette parcelle et qu'Espacil occupe déjà cette parcelle par des garages depuis la construction de ses logements il y a près de 40 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la rétrocession à titre gratuit, au bénéfice d'Espacil de la parcelle A2181
- dit que les frais de notaire sont à la charge d'Espacil
- désigne Me Crossoir, notaire à St-Germain-sur-Ille pour rédiger les actes.

### N°06 : Rétrocession parcellaire Consorts Denais / Commune

Rapporteur : M. Henry

Dans le cadre d'un Certificat d'Urbanisme d'information reçu en mairie le 21 avril 2023, portant sur la parcelle A 1008, de 111 m2, située "Pré de la Chapronnière", il est apparu que cette parcelle est privée.

Considérant que cette parcelle correspond à notre voirie communale et que les propriétaires ont donné leur accord pour une cession à titre gratuit à la commune, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la rétrocession à titre gratuit, au bénéfice de la commune de la parcelle A 1008
- dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune
- désigne Me Legrain, notaire à Tinténiac pour rédiger les actes.

# Comptes-rendus de conseil municipal

## **N°07 : Groupement de commandes / portage de levés de réseaux et schéma directeur en vue de la prise de compétence Assainissement par la Cté de communes**

Rapporteur : M. Clolus

En application des lois NOTRe et Ferrand Fesnaud, la compétence d'assainissement collectif sera transférée des communes ou syndicat de communes à la Communauté de communes au plus tard le 1er janvier 2026. Un travail de mise à jour de l'état des lieux techniques et financiers des services a été relancé par la Communauté de communes depuis le début de l'année 2023.

Lors du Copil dédié - en date du 28 septembre 2023 - il a notamment été rappelé les obligations incombant aux services d'assainissement en matière de connaissance patrimoniale :

- dans le cadre de la réforme DT-DICT de 2012 (modifiée en 2016 et 2018), les gestionnaires de réseaux non sensibles (réseau d'assainissement collectif entre autres) devront disposer de plans géoréférencés de classe de précision A avant le 01/01/2026 pour les secteurs en unité urbaine et avant le 01/01/2032 sur l'ensemble du territoire ;
- suite à l'arrêté ministériel du 21/07/2015, les maîtres d'ouvrages devront disposer de diagnostic périodique des systèmes d'assainissement n'excédant pas 10 ans avant le 31/12/2025 pour les systèmes de plus de 20 EH.

Compte tenu de ces contraintes et de la nécessité de disposer d'une bonne connaissance du patrimoine avant de pouvoir définir le niveau de service ainsi que le mode de financement du futur service d'assainissement communautaire, il a été convenu de procéder à la réalisation d'un groupement de commandes pour réaliser ces prestations d'amélioration de la connaissance patrimoniale.

C'est pourquoi les collectivités ont convenu de créer, en application de l'article L2113-6 du code de la commande publique, un groupement de commandes.

Objet de la convention :

Passer un marché unique de prestation de service pour la levée de réseaux d'eaux usées et de schéma directeur sur l'ensemble des systèmes qui ne disposent pas encore d'un tel schéma directeur, ou dont le dernier schéma directeur aurait plus de 10 ans au 31/12/2025.

Durée :

Ne pouvant excéder 2 ans et au plus tard à la fin du marché public objet du présent groupement de commande.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Communauté de com-

munes. Le coordonnateur est notamment chargé de :

- procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du/des cocontractant(s) pour le marché visé à l'article 1er de la présente convention et pour lequel le groupement a été constitué,
- signer le marché, le notifier au(x) titulaire(s) et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.
- rechercher les financements et perception des aides pour l'ensemble des membres ;
- suivre l'exécution du marché ;
- refacturer les quotes-parts aux membres du groupement.

Une concertation sera assurée tout au long de la mission par le Coordonnateur et les membres du groupement.

Répartition des charges

Déduction faite des subventions attendues directement par le Coordonnateur, le montant total TTC restant sera réparti entre les membres du groupement.

La clé de répartition du montant de ce marché est définie comme suit :

- pour les opérations de levé de réseaux : selon la prestation réalisée sur le système d'assainissement de chaque membre du groupement.
- pour le schéma directeur : au prorata du nombre d'abonnés du système d'assainissement de chaque membre du groupement.

Il est par ailleurs précisé que les dépenses et recettes associées à ce groupement de commandes seront affecté en section fonctionnement des budgets de la CCVIA et des communes.

Afin de lancer le marché dès la fin d'année 2023, ces opérations ont d'ores et déjà été prévues budgétairement. Il conviendra que les communes prévoient également ces sommes dans leur budget annexe d'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de réalisation d'une convention de groupement de commandes pour la réalisation de levés de réseau et de schéma directeur des eaux usées selon les modalités énoncées précédemment avec la Communauté de communes.

## **N°08 : Convention RPE entre la Commune et la CCVIA**

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin, adjointe en charge de l'enfance/jeunesse, présente la convention de mise à disposition de la salle Bréhat de la Médiathèque entre la commune et la CCVIA pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) le vendredi de 9h à 12h.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention présentée.

## **N°09 : Volet 3 du Contrat de territoire : demande de subvention au département**

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin indique que, dans le cadre du contrat de territoire, la commune peut bénéficier d'une subvention d'un montant au moins égal 1 000 € euros pour l'achat de 2 000 € de DVD ou de matériel multimédia pour la médiathèque au titre de l'année 2024.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de demander cette subvention de fonctionnement pour l'achat de DVD ou de matériel multimédia à la médiathèque pour la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Département pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'achat de DVD ou de matériel multimédia pour la médiathèque au titre du contrat de territoire.

## **N°10 : Subvention exceptionnelle pour les Restos du Coeur.**

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'en raison des difficultés financières qu'affronte l'association des Restos du Cœur, dues au contexte économique du pays, une demande de subvention exceptionnelle a été adressée à la mairie. Aussi, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

## **N°11 : Admission en non-valeur de créances**

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que le Trésor Public a sollicité la commune pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables. Il s'agit de dettes de garderie et cantine pour un montant total de 2001,40 €.

Les poursuites lancées par le Trésor Public étant restées infructueuses pour certaines, il convient d'admettre ces créances en non-valeur pour un montant de 1152.63 €. La Banque de France a annulé une créance de 848.77 € pour surendettement, il convient de l'inscrire en créances éteintes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en



non-valeur pour un montant total de 2001,40 € correspondant aux listes des produits irrécouvrables dressées par le Trésor Public.

## N°12 : Budget Assainissement : Décision Modificative n°1

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'en raison d'un décalage de facturation du prestataire gérant la station d'épuration sur l'année 2022, il convient de prévoir les crédits nécessaires au règlement des dernières factures.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :

o Chap. 11 : Charges à caractère général / Article 611 : contrat de prestation de service : + 15 000 €

- Recettes :

o Chap. 70 : Prestations de services / Article 70613 : Participations pour assainissement collectif : + 15 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°1 présentée.

## N°13 : Motion de soutien aux Ephad

Rapporteur : M. Henry

Le 4 octobre 2023, réunis à Bruz, les maires, présidents de CCAS, élus, les Présidents de Conseil d'Administration d'Ehpad privés associatifs, les directeurs des établissements, Résidences Autonomie et Services d'Aide à domicile, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoutent l'inflation, l'augmentation du coût des matières premières et des prestations ainsi que des factures d'énergie exorbitantes.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la Fnadepa en mai 2023, et les situations respectives des Ehpad présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques mois voire 1 à 2 ans dans les meilleurs des cas.

Les élus réagissent :

- Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée.

- Aux réponses des autorités de tutelles quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies.

- Aux dépenses instaurées par l'État : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées intégralement par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.

- Aux charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1er jour qui sont financées par les établissements.

- Au fait de faire supporter aux familles les charges non financées induisant des coûts de loyer plus importants.

Les élus municipaux dénoncent les réponses de l'État via l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- Mutualisation ou fusion : cette alternative ne répond pas à la problématique actuelle, elle ne permet pas de générer des économies.

- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettrait en difficulté nos résidents et nos personnels. La qualité de l'accompagnement serait sérieusement dégradée.

- L'attribution de crédits non reconductibles qui ne garantit en rien l'équilibre budgétaire ni la pérennité d'un bon fonctionnement des établissements.

Les élus municipaux s'associent à l'ensemble des élus mobilisés pour :

- Ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2023 seront mis en réserve.

- Présenter une motion de soutien aux EHPAD RA et services à l'ensemble des communes du département.

- Refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire

- Etre associés au travail avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales accompagnés des directions d'établissements.

## Questions diverses

• M. le Maire informe les conseillers que l'Eglise va nécessiter quelques travaux de mise en sécurité. En effet, le vitrail au-dessus de la porte d'entrée a des infiltrations. Quant à la toiture, un solin provisoire va être installé afin d'étanchéifier le transept nord. Par ailleurs, des fissuromètres vont être installés afin de mesurer d'éventuels mouvements sur la façade du transept nord.

• Le busage et la mise en passage piétonnier de la rue des Cours Besnard est envisagé. Un premier devis est arrivé en mairie. L'étude se poursuit pour déterminer l'enveloppe nécessaire aux travaux.

• Les travaux d'aménagement extérieur de l'école publique, réalisés par l'entreprise Multi TP sont quasiment terminés. Un portail côté maternelle a été installé et celui côté élémentaire a été changé. Des allées ont été créées et la future cour enherbée doit être semée d'ici la mi-décembre, si la météo s'y prête.

• Le permis de construire du restaurant scolaire est déposé depuis deux semaines. Il est actuellement à l'instruction. Le projet d'aménagement autour du restaurant scolaire a été présenté récemment aux représentants des parents d'élèves et des enseignants. L'accueil a été plutôt favorable au nouveau projet.

• Les travaux de l'extension de la maison médicale avancent bien. Les travaux de maçonnerie sont terminés. La prochaine étape est l'étanchéité en toiture du bâtiment.

• Le projet de complexe polyvalent va être retardé. La consultation des marchés de travaux qui vient de s'achever n'est pas satisfaisante. Le conseil estime nécessaire d'analyser les propositions financières qui seront présentées et redéfinir certaines priorités selon les réponses apportées.

• M. le Maire signale au conseil un acte d'incivilité de la part d'un Montreuillais envers un agent de ValcoBreizh. M. le Maire rappelle que ces attitudes sont condamnables et encourage les dépôts de plainte en cas de réitération de tels actes.

• M. le Maire indique que, dans le cadre de ses tournées de ramassage, le Smictom ValcoBreizh a informé la commune que certains ramassages ne pourront plus être effectués de la même manière. En effet, certaines rues, certains ronds-points ou passages ne sont pas adaptés aux manœuvres des véhicules de ramassage des ordures ménagères et de tri sélectif. Un certain nombre de rues vont devoir positionner les bacs sur des points de regroupement. Un courrier en ce sens sera envoyé aux administrés concernés.

• M. le Maire informe que la Redadeg aura lieu du 17 au 25 mai 2024. Cette course pédestre, longue de 1 700 Km au départ de Plogoff et à destination de Morlaix passera par Montreuil-le-Gast le 21 mai en journée. Le but est de récolter des fonds en faveur de la langue bretonne. Si des Montreuillais souhaitent participer à l'animation de la course sur le territoire de la commune, qu'ils n'hésitent pas à contacter la mairie.

# Comptes-rendus de conseil municipal

• M. le Maire donne lecture du courrier collectif envoyé par les agents de la commune. Ces derniers sollicitent la collectivité pour le versement d'une prime inflation, que l'Etat a octroyé aux agents de la fonction publique d'Etat et Hospitalière, laissant aux collectivités locales, le choix de l'appliquer ou pas selon le principe de libre-administration. Après échange, le conseil donne un avis favorable. Le point sera donc mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Fin de la séance à 23h45.

## Conseil du mercredi 20 décembre 2023

Le 20 décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piquel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Eric Durand, Stéphanie Aminot, Morgane Calvez, Stéphane Flocon, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc, Vicky Renault, Kevin Renouard, Valérie Jousseume.

Absents : Delphine Beaudoin et Catherine Lucas  
Pouvoirs : Catherine Lucas donne pouvoir à Stéphanie Aminot

Secrétaire de séance : Mme Valérie Jousseume

**N°01 : Approbation du PV du 15 novembre 2023**  
Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 15 novembre 2023. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023.

**N°02 : Validation du bail et fixation du loyer d'un logement d'habitation**  
Rapporteur : M. Henry  
Le 22 décembre 2023, M. Clolus, 1er adjoint, au nom de la commune, signera l'acte d'achat notarié d'une maison dans le bourg (rue centrale), autorisée par délibé-

ration du 4 octobre 2023. Le propriétaire actuel deviendra locataire et à cette fin, il convient de valider le bail et le loyer qui s'y rattachent. M. le Maire propose un loyer de 650 € hors charges.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le bail proposé par M. le Maire
- autorise le Maire à signer le bail
- fixe le loyer à 650 € hors charges.

### N°03 : Tarifs communaux 2024

Rapporteur : M. Henry

M.le Maire soumet à l'approbation du conseil les tarifs communaux pour l'année 2024. Le conseil retient le principe d'une augmentation de 5% pour l'année 2024. Il est rappelé que les associations montreuillaises ne paient pas de tarif de location dans la mesure où il n'y pas d'excès dans les réservations.

Les tarifs de location de salle sont disponibles sur le site internet de la commune.

### Droits de place - installations foraines - marchands ambulants :

- Forfait de base week-end : 25 € en 2024 (contre 23,77 en 2023)
- Forfait fête foraine : petites structures / carrousels : 35 € en 2024 (contre 33,77 en 2023)
- auto-tampons : 82 € en 2024 (contre 82 € en 2023)

### Vendeurs ambulants

- moins de 5 m<sup>2</sup> : 19 € en 2024 (contre 17.86 € en 2023)
- plus de 5 m<sup>2</sup> : 31 € en 2024 (contre 29.69 € en 2023)

### Gens du voyage :

Prix par caravane et par jour : 5 € (contre 7,88 € en 2023 mais pour une durée de 72 heures)

**Encart publicitaire dans le bulletin communal** (parution d'une taille maximale d'un quart de A4 et uniquement pour les activités sur Montreuil-le-Gast) :  
Tarif inchangé : 50 €

### Photocopies (tarif inchangé)

Copie A4 en noir et blanc : 0.20 €  
Copie A3 en noir et blanc : 0.30 €  
Copie A4 en couleur : 0.30 €  
Copie A3 en couleur : 0.40 €

### Cimetière

Concessions Cimetière

Durée	2023	2024
15 ans	106.70 €	112 €
30 ans	168.17 €	177 €
50 ans	250,51 €	263 €

### Concessions columbarium / cavurnes

Durée	2023	2024
5 ans	170.55 €	179 €
15 ans	489.42 €	514 €
30 ans	855.90 €	899 €

Plaque pour le jardin du souvenir, prix de la lettre :  
5 € la lettre gravée (contre 4.48 € en 2023)

### Droit de place

- Vente hebdomadaire (par an) : 124 € en 2024 (contre 118.30 € en 2023)
- Droit de place occasionnel : 21 € en 2024 (contre 20.30 € en 2023)

### Tarif fourrière

Amende : 69 € en 2024 (contre 66 € en 2023)

### Indemnité agriculteurs - épandage des boues / prix au m<sup>3</sup>

5.72 € en 2024 (contre 5,45 € en 2023)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux 2024.

### N°04 : Tarifs assainissement 2024

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire propose de fixer les tarifs assainissement et participation à l'égoût 2024 avec une augmentation limitée à 3 %.

Le conseil ne souhaite pas d'augmentation de la Participation pour l'assainissement collectif (taxe de raccordement) dans la mesure où cette compétence ne sera plus exercée par la Commune à partir du 1er janvier 2026. C'est la CCVIA qui aura la charge de l'assainissement : les tarifs devront être harmonisés à l'échelle de la communauté.

### Tarifs assainissement 2024

		01/01/2023	01/01/2024
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement	30.98 €	31.91 €
	Ordinaire		
Part Proportionnelle (€ HT / m <sup>3</sup> )	Le m <sup>3</sup>	2.29 €	2.36 €

### Participation pour l'assainissement collectif (PAC) : tarifs inchangés

- Type d'unité de Logements : part fixe
- pavillon (logement de moins de 120 m<sup>2</sup>) : 2323.65 € HT
  - appartement (logement de moins de 80 m<sup>2</sup>) : 1598.93 € HT
  - bâtiment autre que les habitations : 2372.42 €

€ HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire (pavillon > 120 m<sup>2</sup> / appartement > 80 m<sup>2</sup>) : 8.32 €/m<sup>2</sup>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs assainissement 2024.

#### **N°05 : Autorisation de reprise des crédits d'investissement**

Rapporteur : M. Henry

Le code général des collectivités territoriales (art L 1612-1) prévoit que "jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, par autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent". L'adoption d'une telle délibération permet à la collectivité d'assurer une continuité de service entre la fin de l'exercice (décembre 2023) et le vote du budget, au début du printemps 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, jusqu'au vote du prochain budget.

Les autorisations suivantes concernent le budget principal.

A la demande de la trésorerie et à titre informatif, il est mentionné une liste détaillée des crédits ouverts :

- Aménagement du bourg (crédits ouverts 2023 : 180 000 € / autorisation d'ouverture anticipée des crédits en investissement : 45 000 €)
- Terrain des sports (50 000 € / 12 500 €)
- Voirie-Signalétique et éclairage des rues (5 000 € / 1 250 € et 400 000 € / 100 000 €)
- Salle des sports (10 000 € / 2 500 €)
- Salle polyvalente (15 000 € / 3 750 €)
- Groupe scolaire (2 000 € / 500 € et 70 000 € / 17 500 €)
- Cimetière (2 000 € / 500 €)
- Eglise (32 000 € / 8 000 €)
- Mairie (15 000 € / 3 750 €)
- Atelier technique (980 000 € / 245 000 €)
- Terrain de jeux (35 000 € / 8 750 €)
- Espace socio-culturel (5 000 € / 1 250 € et 17 000 € / 4 250 €)
- Réserve foncière (445 000 € / 111 250 €)
- Fournil (10 000 € / 2 500 €)
- Étang (10 000 € / 2 500 €)
- Matériel (7 950 € / 1 988 € et 119 050 € / 29 763 €)
- Presbytère (50 000 € / 12 500 €)
- Bâtiment Ex-Poste (10 000 € / 2 500 €)
- Restaurant scolaire (145 000 € / 36 250 €)
- Budget Participatif (15 000 € / 3 750 €)
- Verger (25 000 € / 6 250 €)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

#### **N°06 : Acquisition d'une parcelle agricole**

Rapporteur : M. Henry

La commune est sollicitée par les propriétaires en indivision d'une parcelle située en zone humide. Après discussion un accord financier a été trouvé. Il s'agit d'une parcelle de 6840 m<sup>2</sup> à proximité d'autres terrains communaux ou de terrains qui seront rétrocédés sous peu. Il s'agira à terme, d'une unité foncière communale qui protégera la zone humide.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'achat de la parcelle A 23 de 6840m<sup>2</sup> au prix de 0.50 €/m<sup>2</sup> soit la somme de 3420 €
- dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune
- désigne Me Crossoir, notaire à St Germain sur Ille pour rédiger les actes.

#### **N°07 : Convention de groupement de commande pour travaux de voirie**

Rapporteur : M. Henry

Le Conseil Municipal est informé que le marché de travaux de modernisation de la voirie publique et de l'assainissement conclu en 2020 arrive à son terme le 31 décembre 2023. Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement.

Comme lors du précédent marché, plusieurs collectivités ont souhaité recourir à la mutualisation de leurs besoins dans le cadre d'une procédure commune de passation d'un accord cadre. Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes, conformément aux articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique.

Ainsi la communauté de Commune du Val-d'Ille-Aubigné et les communes de Guipel, Gahard, La Mézière, Montreuil-le-Gast, Saint-Gondran, Saint-Germain-Sur-Ille, Andouillé-Neuville et Melesse ont exprimé le souhait de rejoindre ce groupement.

Dans la convention, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives aux procédures de passation du marché seront conduites par la Ville de Melesse qui agira comme coordonnateur du groupement.

Chaque commune, membre du groupement, s'engagera sur les travaux définis à hauteur du maximum évalué. Chaque collectivité assurera la notification, l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres. Chaque collectivité règlera au titulaire du marché les dépenses engagées.

Le marché est d'une durée d'un an, expressément reconductible trois fois.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune de Montreuil-le-Gast au groupement de commandes.

#### **N°08 : Création d'un poste d'Atsem principale de 2de classe**

Rapporteur : M. Henry

Le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la réussite au concours d'Atsem principal de 2nde classe d'un agent communal, il convient de créer un emploi permanent d'Atsem principal de 2nde classe à temps complet.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut et l'indice majoré, de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des ATSEM. L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- crée un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps complet de catégorie C au grade d'Atsem principal de 2nde classe à compter du 1er janvier 2024 ;
- modifie, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er janvier 2024 ;
- applique les règles de recrutement pré-citées
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

#### **N°09 : Prime pouvoir d'achat**

Rapporteur : M. Henry

Sur proposition du Maire, lors de la dernière séance, le sujet de l'octroi aux agents communaux d'une prime pour le pouvoir d'achat a été débattu lors des questions diverses. En première intention, les élus communaux ont donné un accord de principe qu'il convient de formaliser.

Le décret portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale est paru le 31 octobre 2023. Il a été complété par une note d'information relative à la mise en œuvre de

# Comptes-rendus de conseil municipal

cette prime par le Ministère de l'intérieur et le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Cette note désigne les agents éligibles (fonctionnaires stagiaires et titulaires; les agents contractuels de droit public, quel que soit le type de contrat) et les conditions cumulatives pour pouvoir bénéficier de la prime, à savoir :

- avoir été nommé ou recruté par un employeur public à une date antérieure au 1er janvier 2023
- être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Le montant forfaitaire de la prime est déterminé par le décret du 31 octobre 2023, comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

M. le Maire a informé les conseillers sur les choix de vote des conseils à proximité :

- pas de prime inflation
- prime forfaitaire de 300 euros pour la plupart des agents peu importe leur niveau de rémunération
- 50% des montants de prime indiqués dans le décret
- montants de prime indiqués dans le décret versés en totalité.

Soucieux des équilibres budgétaires pour la commune, conscients que des premiers efforts ont été réalisés en 2023 (augmentation du point d'indice et régime indemnitaire amélioré), les élus ont fait le choix du scénario 3. Au premier janvier 2024, le point d'indice des fonctionnaires doit encore être augmenté.

Les montants proposés au vote des conseillers montreuillais correspondent donc à la moitié des taux indiqués dans le décret.

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans

les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par la collectivité/l'établissement au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel du Maire.

La prime sera versée en une fraction avant le 30 juin 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le principe et les montants de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire tels qu'exposés (entre 400 et 150 euros par agent)

- précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2024.

## N°10 : Achat d'une carte cadeaux pour la naissance d'un enfant d'un agent

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'en prévision d'une naissance dans la famille d'un agent, il souhaite proposer l'achat d'une carte cadeau de 50€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat d'une carte cadeau pour un montant de 50€.

## N°11 : Avenants aux travaux d'extension de la Maison médicale / pharmacie

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire ajourne ce point à l'ordre du jour.

## N°12 : Budget principal - décision modificative n°3

Rapporteur : M. Henry

En l'absence de retour de la Trésorerie, M. le Maire ajourne ce point à l'ordre du jour.

## Questions diverses

• M. le Maire informe les conseillers que les vœux à la population se dérouleront le vendredi 12 janvier 2024, à 19h, à la salle polyvalente.

• M. le Maire le Maire informe les conseillers de l'état de la toiture de la salle polyvalente. En effet, la dernière tempête a mis en exergue son état fatigué, troué en de nombreux points, du fait de la présence de pyrite dans la composition des ardoises et

de crochets en acier galvanisés rouillés. Il en résulte de nombreux trous sur la toiture, donc des possibilités de fuites qui viendraient endommager le plafond de la salle et détériorer les capacités isolantes de la structure. Il va donc être étudié, au cours de l'année 2024, les solutions techniques et le coût de son remplacement.

• La ludothèque ouvrira ses portes au public le 12 février 2023. Son inauguration aura lieu le vendredi 16 février 2023 à 18h30. L'évènement se poursuivra avec une soirée jeux.

• M. le Maire propose aux conseillers de consacrer une réunion en janvier pour actualiser les contacts à inscrire dans le Plan communal de sauvegarde (PCS). Une date sera proposée ultérieurement.

• M. Geffroy fait un retour sur la commission liste électorale. Il indique pour l'année un total de 62 inscriptions.

• M. le Maire fait un retour sur le projet de complexe polyvalent. Par délibération, le conseil municipal, en janvier dernier, avait validé un avenant au projet portant le total à 1 412 000 € HT. Suite au marché de travaux lancé en octobre, le retour chiffré des entreprises fait état d'un projet oscillant entre 1 826 000 € et 2 524 000 €. Un tel dépassement de budget n'étant pas acceptable, la commune s'est tournée vers le maître d'œuvre pour un certain nombre d'explications et pour trouver des solutions. A ce stade, il apparaît des incompréhensions sur le projet et sa restitution technique et financière. Dans un premier temps, le maître d'œuvre a fait des propositions d'économie sans toucher à la structure du bâtiment. Il en résulte que les économies réalisées ne seraient que des dépenses sorties du marché, mais resteraient malgré tout à réaliser par la commune ultérieurement ; ou des économies que les élus ne souhaitent pas au regard de la qualité de la prestation souhaitée. La deuxième étape, qui va démarrer au début de l'année 2024, va être de réinterroger le programme du projet et de réfléchir à des pistes d'économie sur les volumes, les principes constructifs et le niveau d'exigence des prestations souhaitées.

Fin de la séance à 22h15.

• Prochain conseil municipal : mercredi 24 janvier à 20h

Séances publiques, ouvertes à la population, salle du conseil.



## Elections des délégués à l'Ecole Notre-Dame

Article écrit par les élèves de la classe CE1/CE2, en travaux de groupes. Projet d'écriture qui a permis également de travailler en maîtrise de la langue (grammaire, conjugaison, lexique, orthographe).

Les délégués et leur groupe de soutien ont écrit des programmes sur des affiches, puis les candidats ont présenté leurs affiches avec leurs slogans.

Le jour des élections, les enfants qui n' étaient pas candidats étaient les assesseurs. On a d'abord voté pour les filles et puis pour les garçons. On est allé dans le bureau de vote, ensuite nous avons présenté notre carte d'électeur. On a pris les enveloppes et les bulletins avec les numéros des programmes. Après nous sommes allés dans l'isoloir. On a mis un bulletin dans une enveloppe. Les bulletins que nous ne voulions pas, nous les avons mis à la poubelle. Enfin, on est sorti de l'isoloir et on a mis l'enveloppe dans l'urne de la mairie. L'assesseur a tamponné notre carte d'électeur et il a dit : « a voté ». On a signé sur une liste. Le dépouillement a eu lieu en classe. On a enlevé les bulletins des enveloppes, on a lu les numéros et on a écrit des traits au tableau en faisant des carrés. Puis nous avons



compté les voix pour savoir qui était élu. Il y a un délégué, une déléguée et des suppléants. Les élus sont allés se présenter aux adultes de l'école.

Nous remercions la mairie pour le prêt et la livraison des urnes.

## Le Téléthon avec l'Ecole Notre-Dame

Le vendredi 8 décembre (après-midi), tous les enfants de l'école se sont rendus à la salle de sports afin de courir ensemble au profit du Téléthon. Le but était de faire le plus de tours de salle possibles le temps de la musique, et chaque tour était symbolisé par un petit trait marqué sur la main, avec la découverte du score à la fin. L'argent récolté grâce à cette course parrainée servira à aider les chercheurs dans la lutte contre les maladies génétiques.



Les enfants étaient, tous, très impliqués par ce projet: ils ont fait beaucoup d'efforts en visant un grand nombre de tours, ils ont été encouragés et applaudis à tour de rôle (groupe des maternelle-CP puis groupe des CE-CM), et tout au long du parcours. Ils ont fini l'après-midi par un petit goûter bien mérité !

**Contact :**

Marion Sanchez, chef d'établissement Ecole Notre-Dame :  
02 99 66 94 18 ; <https://notredame35mlg.toutemonecole.fr>

## Carnaval du FEP : une nouvelle formule pour 2024

**Le carnaval FEP aura lieu le 9 mars 2024. A cette occasion, les enfants et leurs parents sont invités à venir déguisés pour défilé dans les rues de Montreuil le Gast, à partir du parking de l'école publique jusqu'à la salle polyvalente.**

Cette année, à l'issue du défilé, nous proposerons un bal déguisé, offert aux enfants ayant participé au carnaval, dans la salle polyvalente, en présence de leurs parents.

Pendant ce moment convivial, des gâteaux et des boissons seront proposés à la vente aux enfants et à leurs parents.

**Contact :**

Mathilde Echardour, présidente du FEP : [mathilde.echardour@hotmail.fr](mailto:mathilde.echardour@hotmail.fr)

# Ecoles, Associations...



## Pas de boulette en cuisine au FEP !

Entre la pomme de terre et la pomme, il y avait le choix aux ateliers de cuisine pour les petits cuistots et les enfants.

Stéphanie et JF n'ont pas perdu la boule(tte) pour cet atelier des enfants le 18 novembre, consacré aux boulettes ! De pommes de terre au fromage pour commencer puis au poulet teriyaki aux graines de sésame. Le 2 décembre, encore de la pomme de terre mais au gratin et lardons et de la pomme fruit pour un far breton aux pommes. Toujours un chouette moment autour des fourneaux.

Il reste quelques places pour les ateliers ados (12-15 ans ; 12 € + cotisation assurance 5€) du 20/01/24 (atelier asiatique : Bo-bun et cheese-cake japonais et 23/03/24 (atelier Italie : escalope de veau à la milanaise sauce tomates maison et tiramisu).

Stéphanie et JF vous souhaitent une belle année pleine de gourmandises !

### Contact :

Stéphanie Aminot : 06 67 09 36 92 ; JF Jousseume : 07 69 23 66 49 ; abc35mlg@gmail.com

## Pas Sages à l'Acte : vers 2024 !

### Troupe jeunes : Graine d'acteurs !

Chaque lundi nos jeunes des 2 groupes (8/11 ans et 11/15 ans) travaillent leur jeu de scènes théâtrales au travers d'exercices et d'improvisations dispensés par Julie Michel, comédienne professionnelle.

La trêve hivernale tout juste commencée, qu'ils s'impatientent de la reprise pour le plaisir de se retrouver et préparer le spectacle qui sera présenté au public Montreuillais le 1er Juin 2024.

### Troupe adultes : A la Bière Fraîche !

Les 8 comédiens (Carole, Cathy, Chrystèle, Nolwenn, Sylvie, Véronique, Yvon et Jacky) endossent chaque mardi soir le rôle de leur personnage. Le travail commence à porter ses fruits, l'histoire de cette comédie "A la Bière Fraîche !" se dessine et promet des moments de total lâcher-prise au public, tout le long des représentations. Résumé de ce petit chef d'œuvre de théâtre de boulevard, de l'auteur contemporain Michel Le Dall : «Lionel, honnête restaurateur devrait passer une journée formidable. Ce

soir, il reçoit sa belle-mère pour la première fois à l'occasion de ses fiançailles avec Amandine. C'est alors que le sous-préfet décide, en raison de la canicule de réquisitionner la chambre froide du restaurant de Lionel pour suppléer les pompes funèbres. Une Religieuse, un client abruti, une cliente exigeante, la secrétaire de cabinet du sous-préfet, et une agent des services d'hygiène vont faire de cette journée un enfer». L'ensemble de la troupe s'active également pour la confection des décors, accessoires, démarches administratives, préparation du matériel son et lumières, organisation logistique des soirées-spectacle. Toute une mécanique bien rodée qui s'active progressivement pour vous embarquer dans le monde magique de cette journée à rebondissements successifs, de situations improbables et de répliques percutantes.

**Rendez-vous à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast en mars 2024 :**

**- vendredi 15, samedi 16, mardi 19, vendredi 22, samedi 23 à 20h30 et dimanche 17 à 14h30.**

Joyeuses Fêtes de fin d'année

Théâtralement Vôtre, Les Pas Sages à l'Acte

### Contact :

Jacky Salmon, 06 66 15 84 62 ou 02 90 89 47 20 ; e-mail : lespas-sagesmontreuilg@gmail.com

## Les prochains rendez-vous du CDF

Le comité des fêtes est heureux de vous souhaiter une Bonne Année !

A vos agendas pour noter nos prochaines manifestations

- 1er Mai 2024 la Braderie du Muguet

- le 2 juin 2024 jeux inter-quartiers..

### Contact :

Izabelle Le Gall, présidente : cdfmlg35520@gmail.com

## 20 ans de musique pour Croq'la Zic

**Créée en 2004, l'association Croq'la Zic va fêter ses 20 ans les 24 et 25 Mai prochain avec... un festival !**

Si la programmation est déjà bouclée et ne sera annoncée que dans quelques semaines, ce n'est pas le cas pour le nom de l'événement où c'est à vous de jouer... En effet l'association organise un jeu concours pour donner un nom à ce festival anniversaire. Pour participer, rien de plus simple : envoyer une ou des propositions de nom et/ou logo par mail avec comme objet « Jeu concours 20 ans ». La personne ayant proposé le nom retenu par le bureau se verra offrir une invitation pour 2 personnes valable sur les 2 jours du festival. Date limite de participation : le 15 janvier. Le gagnant sera recontacté rapidement par mail.

D'ici là, toute l'équipe de Croq'la Zic vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année musicale .

### Contact :

Pierre Oblin, président de Croq'la Zic : croq.lazic@gmail.com ; www.croqlazic.com ; www.facebook.com/croq.lazic ; 07 68 78 88 23



## Retour sur l'AG de l'ASM Football

**Notre assemblée générale s'est tenue le lundi 27 novembre, avec la présence de nos élus et, malheureusement, une faible participation. Elle a tout de même permis d'évoquer nos réussites et nos axes d'améliorations. L'occasion aussi de valider les comptes et de permettre à de nouveaux membres d'intégrer le bureau.**

Nous arrivons à la mi-saison. Du côté du football adulte, les résultats ne sont pas au rendez-vous pour les équipes seniors. L'effectif s'est étoffé avec de nombreux nouveaux joueurs. L'alchimie va donc mettre plus de temps à se mettre en place. La seconde partie de saison a pour objectif le maintien pour la D2. Les vétérans ont eu une petite période de flottement à cause d'un manque d'effectif. Cela s'est remis en ordre de marche sur les derniers matchs.

Nos arbitres Louis et Valentin continuent de nous représenter : les samedis en U18 R1 pour Louis et les dimanches en seniors D1 pour Valentin.

Notre école de foot enchaîne les plateaux pour les U7 et les rassemblements pour les U9, dont certains sont organisés à Montreuil les samedis matins avec l'aide de nos bénévoles et des parents. La qualité de notre accueil est toujours saluée par les autres clubs.

Notre équipe U11 a débuté son championnat avec 3 matchs et autant de victoires. C'est un peu plus compliqué en coupe car nous jouons contre des adversaires évoluant plusieurs niveaux au-dessus.

En U13, l'entente avec l'ASVHG permet à nos joueurs d'évoluer à leur niveau et à notre jeune coach, Matéo David, d'acquiescer de l'expérience en étant en responsabilité sur les entraînements et sur la gestion d'une équipe.



Nous avons eu le plaisir, une nouvelle fois, d'honorer l'invitation par le Stade Rennais F.C. pour nos jeunes sur le protocole Escort Kids pour le match face au Stade de Reims lors de la 13ème journée de Ligue 1.

Un moment unique et inoubliable pour nos jeunes qui ce coup-ci ont tenu la main des joueurs rennais...

**Contact :**

Julien Trochel, président ASM Foot : 06 88 50 49 25 ; [julien.trochel@gmail.com](mailto:julien.trochel@gmail.com)

## Les P'tits Korriganes

L'association Les P'tits Korriganes a organisé son 1er temps fort de l'année le jeudi 9 novembre pour Halloween. Les enfants sont venus déguisés pour certains, ils ont pu profiter des différents jeux installés dans la salle : motricité, jeux de collectivité, gommettes... La matinée s'est terminée par un goûter.



Le jeudi 14 décembre, le Père Noël était de passage à Montreuil-le-Gast, il est venu rendre visite aux enfants et aux assistantes maternelles à la salle polyvalente. Il est venu avec sa hotte remplie de chocolats, gourmandises et petit cadeau pour le plus grand plaisir des enfants.

Chacun a également profité d'un temps de jeux et d'un goûter.

**Contact :**

Véronique Bignon : 06 14 54 51 59 ; Anne Quévert : 06 72 79 51 33 ;  
mail : [lespetitskorriganes@gmail.com](mailto:lespetitskorriganes@gmail.com)



## Téléthon 2023 : une (nouvelle) collecte record !

**Défi 24h de karaoké, yoga, zumba, marche, course à pied, courses du muscle, repas, concert, ... Les activités montreuillaises au profit du Téléthon 2023 ont été nombreuses et les participants ont répondu présents.**

Au moment de la rédaction de cet article, quelques dons et recettes manquent encore à l'appel mais une chose est sûre : la collecte 2023 sera une nouvelle collecte historique ! Le cap des 11 000 € est déjà atteint et la collecte finale devrait se situer vers les 12 000 € ! Montreuil-le-Gast figurera très probablement, pour la 3ème année consécutive, à la tête de plusieurs classements régionaux et nationaux dont celui du don moyen par habitant qui sera d'environ 6€ / habitant.

Les organisateurs remercient l'ensemble des bénévoles et associations qui ont pris part à l'organisation de cet événement unique et solidaire ainsi que les nombreux partenaires, la municipalité et tous les participants et donateurs. Remerciements également au club de l'amitié qui a préparé des gâteaux pour la buvette.

Les comptes définitifs seront disponibles sur les réseaux sociaux du Téléthon Montreuil-le-Gast courant Janvier 2023.

Rendez-vous donné les 6 et 7 Décembre 2024... Ensemble, on ne lâche rien ! Nos victoires sont vos victoires !

### Contact :

[telethon.montreuillegast@gmail.com](mailto:telethon.montreuillegast@gmail.com) ; [www.facebook.com/telethon.montreuillegast](http://www.facebook.com/telethon.montreuillegast) ; <https://www.croqlazic.com/telethon2023>

## Ca bouge au Club de l'Amitié

### Gai-Savoir Une Journée Studieuse avec 51 participants

Le 17 Novembre s'est déroulée une journée placée sous le signe du "gai-savoir", réunissant 17 équipes de 3 joueurs dans une ambiance studieuse et conviviale. sous le patronage de M. Canon, ancien lauréat de Questions pour un Champion.

Cet événement a été l'occasion pour les participants de partager leurs connaissances et d'apprendre les uns des autres, les équipes, composées de membres aux compétences variées, ont été invitées à collaborer sur des défis qui mettaient à l'épreuve leur esprit d'équipe et leurs connaissances. L'atmosphère studieuse était accompagnée d'une

compétition amicale, encourageant les participants à exceller dans leurs domaines respectifs. Les équipes ont rivalisé dans un esprit fair-play, cette journée, Gai-Savoir, a démontré que l'apprentissage peut être un véritable plaisir lorsqu'il est partagé dans une ambiance conviviale.

L'organisation avait mis en place un stand pour alimenter en gâteaux et boissons ces compétiteurs de haut vol.

Une journée qui sera à nouveau au programme de notre club pour le plus grand plaisir de tous.

### Cabaret : une journée pas comme les autres

Le 21 novembre : une Journée Spectaculaire avec un cabaret transformiste et repas dansant

Une Explosion de Couleurs et de Talents, des performances artistiques saisissantes, des costumes éblouissants et une ambiance festive sur la piste de danse ont créé un cocktail unique de divertissement.

Après avoir été éblouie par les performances du cabaret transformiste, la journée s'est poursuivie avec un repas dansant. Les convives ont pu laisser libre cours à leurs pas de danse favoris. Une Fête pour les Papilles et les Pieds En résumé, cette sortie en cabaret transformiste suivie d'un repas dansant nous a donné une expérience festive complète. Ce fut l'occasion idéale de s'évader de la routine quotidienne, et de créer des souvenirs inoubliables avec nos amis.

### Repas de Noël le 7 décembre



Cette année, nous avons décidé de faire les choses différemment en organisant un repas de Noël à la salle polyvalente, agrémenté des petits cadeaux habituels et d'une joyeuse célébration des anniversaires pour nos 62 membres présents. Les absents n'étant pas oubliés, leurs cadeaux leur ont été portés à domicile.

Les lumières étincelantes, les guirlandes de Noël et le sapin décoré ont instantanément transporté chacun dans l'esprit des fêtes.

Le menu a été méticuleusement planifié avec M. Faligot, traiteur, pour satisfaire tous les palais. Des mets délicieux et des desserts somptueux ont régalé nos convives. Les boissons, qu'elles soient pétillantes ou apaisantes, ont ajouté une note de raffinement à notre festin.

Noël est avant tout une saison de générosité et de partage, et notre repas a véritablement incarné cet esprit. Nous espérons que cette tradition festive se perpétuera, créant ainsi des souvenirs durables pour les années à venir. Joyeux Noël à tous, et que la magie de cette saison perdure dans vos cœurs !





## Spectacle autour du monde le 12 décembre à Fougères

La magie de la diversité a envahi la scène de Fougères lors du Spectacle de Fin d'Année organisé par le Gemouv35, mettant en lumière le thème des "Voyage autour du Monde".



Cet événement exceptionnel a réuni la communauté des clubs de la Fédération d'Ille et Vilaine. Le spectacle a débuté par des musiques, représentant la diversité des cultures du globe. Les artistes, vêtus de costumes traditionnels, ont défilé sur scène, suscitant l'enthousiasme du public.

### Prochaines dates à retenir :

- 4 janvier 2024 à partir de 14h : Galette des Reines et Rois (réservation au plus tard le 21 décembre)
- 25 janvier 2024 à partir de 10h : Assemblée Générale suivie d'un buffet froid (participation membres 6€ ; réservation au plus tard le 4 janvier). Si vous désirez faire acte de candidature, merci de vous adresser aux membres du bureau du club, les candidatures pourront également être prises en compte le jour même.
- 8 février 2024 : Chandeleur. Venez déguster les crêpes toutes chaudes en faisant un petit loto du club (cartes à 2€ ; réservation au plus tard le 25 janvier)
- 19 avril 2024 : sortie Quimper. Visite de la faïencerie Henriot et de la Maison du pâté Hénaff. Prix par personne 86€ transport et restaurant inclus..

### Contact :

Catherine Launay, présidente du Club de l'Amitié : [club.montreuillegast@gmail.com](mailto:club.montreuillegast@gmail.com) ; 06 45 18 98 36

## UNC Montreuil-le-Gast : les cérémonies de fin d'année 2023

### Jeudi 9 novembre 2023

Une journée citoyenne a eu lieu à Cesson-Sévigné. La cérémonie s'est déroulée en présence d'un détachement militaire, de trente cinq portes-drapeaux des communes adhérentes à l'association UNC, d'une fanfare militaire, de scolaires de Cesson-Sévigné et de trois membres de Montreuil : Jean-Pierre Haicault, président, Jean-François Rousselin, trésorier et René Blot, porte-drapeau.

### Commémoration du 11 novembre

Après le traditionnel rassemblement à la mairie, le défilé a rejoint le Monument aux Morts. Trois jeunes enfants ont porté la gerbe de fleurs suivis du drapeau de Montreuil et du drapeau des pompiers de Melesse qui nous ont fait l'honneur d'être avec nous. Les Montreuillais sont venus nombreux à cette cérémonie : tous ont apprécié la participation des nombreux scolaires de l'école Arc-en-ciel qui ont chanté la Marseillaise et l'hymne européen. Merci à leurs professeurs. La cérémonie s'est poursuivie par un vin d'honneur offert par la Mairie puis d'un déjeuner à la salle polyvalente pour terminer par un moment de convivialité.

### Cérémonie du 5 décembre à Saint-Germain-sur-Ille

Hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie : 17 portes drapeaux représentant les 8 communes du groupe. Montreuil était représenté par le président Jean-Pierre Haicault, le trésorier Jean-François Rousselin et le porte-drapeau René Blot.

L'année se termine et nous préparons l'année 2024. L'assemblée générale aura lieu le 3 février à la salle polyvalente. Pour la pérennité de l'UNC locale, nous sommes preneurs de toutes nouvelles adhésions : les personnes n'ayant pas fait de service militaire peuvent nous rejoindre en tant que membres associés.

### Contact :

Jean Pierre Haicault, président : 06 18 01 34 84 ; René Blot, secrétaire : 06 11 89 73 92 ; Jean-François Rousselin, trésorier : 06 83 12 62 95

## L'actu de l'association des Rosières de France

Samedi 16 décembre, l'association des Rosières de France a organisé son traditionnel marché de Noël. Une belle réussite une fois de plus. Un grand merci à toute l'équipe présente pour son dévouement sans qui cette journée n'aurait pu aboutir. Sans oublier les nombreux exposants présents.



Samedi 3 février 2024 : l'association des Rosières de France organise son assemblée Générale (18h, salle polyvalente). Celle-ci est ouverte à toutes et tous. Si vous êtes désireux de nous rejoindre ou juste envie d'apprendre à nous connaître, n'hésitez pas à venir.

Ordre du jour : renouvellement du bureau, bilan financier, différentes activités passées et à venir, etc....

Éric Durand, président de l'association des Rosières de France

### Contact :

Eric Durand (président) : 06 84 09 57 53 ; [eric.durand14@orange.fr](mailto:eric.durand14@orange.fr)

## Registre des permis de construire accordés en 2023

Date dépôt	Objet de la demande	Nom	Adresse
09/12/2022	Construction maison individuelle	M. MOUSSART Éric	2A Route de Montgerval
02/01/2023	Extension maison médicale	COMMUNE de MLG	8 rue des Bégonias
17/01/2023	Construction maison individuelle	M. BODIN Thierry	7 rue Marie Curie
07/02/2023	Rénovation maison individuelle	M. CHAUVEL Jonathan	La Chaussonnière
20/04/2023	Construction maison individuelle	M. MELEKYAN Hakob	4 Allée Anne Franck
02/05/2023	Construction maison individuelle	M. LE GALLIOTTE Steven	6 Allée Anne Franck
25/05/2023	Construction maison individuelle	M. PERRAY Loïc	17 Rue Lucie Aubrac
06/06/2023	Construction maison individuelle	M. POURCHASSE V. / GUIHARD L.	6 Allée Olympe de Gouges
31/05/2023	Construction terrasse	M. GARNIER David	11 rue Lucie Aubrac
08/06/2023	Construction garage	M. FLORENT Dimitri	3 allée Agnès Varda
19/06/2023	Construction salle commune	SCCV LES POMMIERS	Rue Julien Guerin
31/07/2023	Construction maison individuelle	Bretagne Promotion Investissement	10 rue des Bégonias
01/08/2023	Construction carport	M. HARDY Stéphane	16 rue des Artisans
05/09/2023	Construction maison individuelle	M. LEGAY Quentin /LIMOU Axelle	Rue des cours Besnard
09/11/2023	Construction maison individuelle	M. LETAINTURIER Guillaume	7 Allée Olympe de Gouges

## Registre des déclarations préalables accordées en 2023

Date dépôt	Objet de la demande	Nom	Adresse
22/12/2022	Pose panneaux photovoltaïques	FRANCE SOLAR	14 la Barbais
10/01/2023	Création véranda	M. BLACHER Hervé	68 le clos Bertrand
10/01/2023	Modification clôture	Mme LAHAYE Nicole	14 rue des Genêts
12/01/2023	Création pergola	M. HELLARD	3 placette du Berry
13/01/2023	Pose panneaux photovoltaïques	PRO EXPERT SOLAIRE	9 impasse Pablo Picasso
31/01/2023	Rénovation toiture	M. LENORMAND Antoine	31 Placis des Noës
04/02/2023	Construction garage vélo	M. MOINARD Julien	Lot 34 la Haute Gorge 2
10/02/2023	Remplacement menuiserie	Mme DELANOE Christine	15 rue des Alouettes
12/02/2023	Pose panneaux photovoltaïques	M. QUEREL Frédéric	57 Placis des Noës
14/02/2023	Modification ouvertures	M. BOUTTIER Florian	4 rue de la Perrière
24/02/2023	Modification clôture	Mme ESNAULT Maryvonne	40 la Chaussonnière
09/03/2023	Démontage bâtiments, peinture, suppr. fenêtres	SCI KRAIMIA GODARD	4 rue des Artisans
09/03/2023	Ravalement façade	M. PAPOIN	28 le Bessu
10/03/2023	Ravalement façade	M. HUE Hervé	1 rue de la Barbais
17/03/2023	Construction abri de jardin / Modification clôture	M. BRIN Aurélien	17 rue Célestin Boulanger
05/04/2023	Remplacement menuiserie	COMMUNE de MLG Ex-Poste	2 rue de la poste
07/04/2023	Coupe et abattage d'arbres	M. RUYAULT Christian	Lieu-dit La Jandière
17/04/2023	Pose panneaux photovoltaïques, chgnt bardage	Mme GRELIER Francine	6 rue des Bégonias
21/04/2023	Modification clôture	M. LUCAS Patrick	4 rue des Tilleuls
25/04/2023	Création pergola	Mme RAMADIER Muriel	10 impasse des Pinsons
25/04/2023	Modification teinte enduit	M. LE GUEN Jocelyn	20 impasse Pablo Picasso
02/05/2023	Isolation Thermique extérieure	M. SAVARINO Stéfano	2 impasse des Ecoliers
11/05/2023	Modification clôture	M. SOURDIN Pascal	22 rue des Bégonias
16/05/2023	Pose panneaux photovoltaïques	M. MENON Hervé	16 rue de Gascogne
27/05/2023	Création pergola	M. GIBERT Sylvain	22 impasse Pablo Picasso
30/05/2023	Construction d'un boviduc	GAEC DAVID FONTAINE	2 le Soret
06/06/2023	Pose fenêtre de toit	M. VERLY Pierre	3 rue des Lilas
16/06/2023	Pose panneaux photovoltaïques	CAP SOLEIL	4 placette des Pivoines
20/06/2023	Installation pompes à chaleur	M. GAUDIN Jean-Yves	18 rue de Gascogne
23/06/2023	Pose panneaux photovoltaïques	M. FAUCHILLE Gwenaël	3 placette des Pétunias
07/07/2023	Remplacement menuiserie	COMMUNE de MLG	4 rue de la Poste Presbytère
18/07/2023	Isolation Thermique	M. HENRY Joël	38 la Chaussonnière
24/07/2023	Création carport	M. OBLIN Xavier	4 impasse Mathurin Meheut
27/07/2023	Modification clôture et enrobé	M. BAZIN Alexandre	23 rue Célestin Boulanger
17/08/2023	Modification clôture	M. EL BKEM Samy	37 le Haut Placis des Noës
22/08/2023	Régularisation abri de jardin	Mme CHAPELAIS Marie-Claude	1 place des Pétunias
01/09/2023	Régularisation rénovation hangar	M. ROTBAUM Philippe	8 la Pommerie
12/09/2023	Régularisation clôture et huisserie	M. LEGENDRE Christian	10 rue de Gascogne
28/09/2023	Modification clôture	M. LEROY Philippe	9 rue des Artisans
10/10/2023	Pose fenêtre de toit	M. CARO Didier	3 rue des Marronniers
12/10/2023	Pose panneaux photovoltaïques	M. BEUBEN Rémy	8 rue Julien Guerin
12/10/2023	Création terrasse et pergola	M. TOSTIVINT Arnaud	3 placette des Cèllets
16/10/2023	Pose panneaux photovoltaïques	SAS WORLDSUN	40 la Chaussonnière
18/10/2023	Changement portail et portillon	M. OBLIN Xavier	4 impasse Mathurin Meheut
02/11/2023	Régularisation pose pergola	M. RAKUCKI Gérard	1 allée du Poitou
07/11/2023	Modification clôture	COMMUNE de MLG	1 rue des Lilas
14/11/2023	Modification clôture	Mme LUCAS Françoise	2 rue des Tilleuls
17/11/2023	Ravalement façade	Mme ESNAULT Maryvonne	40 la Chaussonnière
23/11/2023	Remplacement menuiserie, fenêtres de toit	M. FONTAINE Julien	25 les Chênes
25/11/2023	Régularisation construction préau	Mme GIRARD Emilie	7 impasse Mathurin Meheut
27/11/2023	Coupe et abattage d'arbres	M. SIMON Roger	Lieu-dit Les Champs / Clos derrière

### Rappels : quels documents d'urbanisme ?

- **Déclaration préalable (DP)** : pour des travaux créant une surface de plancher/emprise au sol de 5 à 20 m<sup>2</sup> (ex : extension, véranda de moins de 20 m<sup>2</sup>, abri de jardin, ...), ou jusqu'à 40 m<sup>2</sup> en zone urbaine ; pour des travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur (ex : changement de menuiseries extérieures, ...) ; pour des travaux entraînant un changement de destination (ex : garage transformé en habitation) ; pour une construction de piscine ; pour la construction d'un mur ou d'une clôture ; pour un lotissement et division foncière non soumis à permis d'aménager.

- **Permis de construire (PC)** : pour une construction de maison individuelle ; pour des travaux créant une surface de plancher/emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>, ou supérieure à 40 m<sup>2</sup> en zone urbaine.

## Vos inspirations



### **Dans la famille Ponctuation, je demande ...**

*Il était une fois deux jumeaux pleins de malice, se ressemblant comme deux gouttes d'eau. Mais une petite particularité les distinguait : l'un écrivait de la main gauche, l'autre de la main droite ! Ils s'appelaient les Guillemets... Ils faisaient le bonheur de Monsieur Point - le maire du village - qui s'écriait quand il les croisait : « Ah ! Voilà mes gais lurons ! » Les jumeaux le surnommèrent Mr. Point d'Exclamation ! Car il se tenait droit, fier de sa notoriété et des politesses qu'on lui rendait !*

*Ces petits coquins aimaient bien taquiner leur voisin, le frère aîné du maire. Ils lui donnèrent comme surnom Mr. Point d'Interrogation car quand ils sonnaient à sa porte et se cachaient, le vieillard demandait toujours de sa voix chevrotante : « Qui est là ? ».*

*Quelques maisonnées plus loin habitait une vieille demoiselle qui connut bien du succès dans sa jeunesse auprès de la gente masculine. Elle s'appela Melle Virgule et ses liaisons ne duraient pas longtemps. Elle se séparait assez vite de ses conquêtes ! Elle devint pourtant la maîtresse attitrée du maire. Quand Mr Point et Melle Virgule se retrouvaient sans aucune discrétion, on disait sous le manteau : « Tiens, voilà Point Virgule !... » Et quand lui se promenait avec son épouse et leurs quatre enfants, on chuchotait : « Tiens, voilà Points de suspension... » Aucun signe de tendresse dans cette famille, aucun trait d'union ! Une barre oblique entre eux ! Cette situation d'adultère déplut à l'adjoint au maire, Mr Alinéa, toujours en retrait et qui gardait ses distances vis-à-vis de l'élu.*

*Les réflexions des villageois se glissaient en confidence, comme entre parenthèses. Mener deux vies était pour Mr le Maire un astérisque \* qui montrait son « aura » auprès des dames ! Hélas ! C'était sans compter sur la lassitude de Melle Virgule : elle ne supportait plus de vivre cette relation en pointillés..... Elle le quitta. De plus, deux Points suivirent : sa femme le laissa à son tour et son vieux frère décéda.*

*Melle Virgule vécut seule, mettant un tiret entre elle et les hommes. Elle mena une vie entre crochets. Elle refusa tout tréma, même celui de Mr Moïse, le bon vieux notaire. Voilà, vous savez tout, point à la ligne !*

*Comme quoi, avec la ponctuation, on peut en écrire des histoires !*

*Annick Genest*

## **Vous souhaitez participer à la vie locale ? Rejoignez le Codevia !**

Vous êtes intéressé.e par la vie de votre territoire ? Vous souhaitez échanger, débattre, imaginer collectivement des solutions et contribuer au bien-vivre ensemble à l'échelle de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné ? Le Codevia (conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné) est fait pour vous.

### **Mais qu'est-ce que le Codevia ?**

Instance consultative de démocratie participative, le Codevia est composé de citoyens et citoyennes engagé.es et indépendant.es représentant les communes du Val d'Ille-Aubigné. Ensemble, ils et elles font émerger des idées au profit du territoire et des habitant.es et soutiennent les initiatives citoyennes d'intérêt communautaire. Alimentation, solidarité et inclusion, mobilités, environnement, etc... le Codevia peut décider de s'emparer de tout sujet contribuant au développement local.

### **Le Codevia se renouvelle : engagez-vous !**

En vue de son renouvellement en mars prochain, le Codevia recrute ses nouveaux membres.

Que vous soyez actif.ve, retraité.e, en recherche d'emploi, étudiant.e,... vous pouvez candidater. Seules conditions : habiter ou travailler sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné / ne pas être élu.e municipal.e...

Les inscriptions peuvent se faire en adressant un mail à [codevia@valdille-aubigne.fr](mailto:codevia@valdille-aubigne.fr)

Clôture des inscriptions lundi 26 février 2024.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter la page du Codevia : [www.valdille-aubigne.fr/codevia](http://www.valdille-aubigne.fr/codevia)

## Etat-civil 2023

### **Naissances**

Adèle Ang, le 31 janvier 2023

Jeanne Parent, le 7 mars 2023

Koulm Gicquel, le 17 mars 2023

Kristen Gicquel, le 17 mars 2023

Léonie Fontaine, le 5 juin 2023

Rose Kerrien, le 20 juin 2023

Soan Hamard, le 10 juillet 2023

Elio Bourgeois, le 18 juillet 2023

Elliott Savigny, le 25 juillet 2023

Janelle Réguillo Labarrere, le 3 août 2023

Andrea Guyard Carrère, le 30 août 2023

Sasha Beniddir Gaudechaux, le 11 septembre 2023

Léandre Loirat, le 16 septembre 2023

Izzie Yvon, le 15 septembre 2023

Naël Assad Raghieb, le 3 octobre 2023

Eliot Leroy, le 12 octobre 2023

Anaé Pelé, le 30 octobre 2023

### **Mariages**

Damien Pitois et Anne-Sophie Richard, le 16 juin 2023

Nicolas Lebreton et Sabrina Amisse, le 19 mai 2023

### **Nos peines**

Edouard Fourel, le 19 mars 2023, 99 ans

Serge Corvée, le 3 janvier 2023, 70 ans

Damien Rubod, le 12 février 2023, 49 ans

Jean-Yves Savina, le 27 février 2023, 54 ans

Roger Volland, le 6 mai 2023, 99 ans

Michel Sauvage, le 17 mai 2023, 93 ans

Audrey Bouvet, le 28 mai 2023, 44 ans

Alain Crespel, le 13 juin 2023, 63 ans

Anita Bernier, le 21 novembre 2023, 62 ans

Eliane Sorel, le 27 novembre 2023, 72 ans

Alain Simon, le 3 octobre 2023

Gabriel Pichou, le 20 décembre 2023

Sylvain Michelin, le 23 décembre 2023

N'apparaissent pas les naissances et mariages des Montreuilais.es ayant expressément refusé la publication.

# VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

> 12 | 01 | 2024

VOEUX DU MAIRE  
Municipalité I  
Salle polyvalente

Et encore...

25 | 01 | 2024  
AG Club de l'Amitié

> 19 | 01 | 2024

GALETTE DES ASSOS  
Municipalité I  
Salle polyvalente

3 | 02 | 2024  
AG Rosières de France

> 20 | 01 | 2024

VOEUX AUX ENTREPRISES  
Municipalité I  
Salle du Conseil Mairie

15-23 | 03 | 2024  
THEATRE LES PAS SAGES A L'ACTE

## Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie 02 99 66 90 39  
mairie@montreuil-le-gast.bzh

Médiathèque - rue des Bégonias 02 99 66 19 40

Pôle Enfance Jeunesse Restauration Médiathèque :  
Cécilia Frixon, responsable Pôle 06 40 44 17 13  
Accueil de loisirs / Augustin 06 86 22 96 62  
Espace Jeunes / Marion 06 78 31 44 77

Gendarmerie de Betton 17 ou 02 99 55 85 38

Pompiers de Melesse 18 ou 112 (portable)

FGDON35 09 75 53 57 91

## Informations santé :

Médecin / dentiste de garde 15  
Les gardes s'entendent du samedi 12h au lundi 8h (médecin), les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h (dentiste).

### Maison médicale rue des Bégonias :

**Médecins :**  
Dr Boulanger, Girald, Hoarau-Duverger, Kergozou,  
02 99 66 94 51

**Masseurs-Kinésithérapeutes :**  
Mme Lemoine 09 87 14 36 38

**Infirmiers :**  
Mme Demarchelier, M. Llavori 02 99 66 09 79

**Orthoptistes :**  
M. David, Mme Rousseau 09 87 39 49 39

**Diététicienne :**  
Mme Bouffaré 07 85 28 34 66

**Psychologue :**  
Mme Savigny 06 66 15 49 17

**Pharmacie Siboni, rue de la Barbais** 02 99 66 93 62

**Dentistes :**  
Mme Rossa, Mme Courgeon, Mme Podeur  
rue des Artisans 02 99 66 92 95

**Ostéopathe :**  
Mme Gicquel, 1 rue centrale 07 86 34 27 84

**Taxi :** Val' Taxi (Mme Leroux) 06 87 56 13 03  
Alma Ambulances (M. Berouzi) 02 99 69 36 15

## Informations sociales :

CDAS de St-Aubin d'Aubigné 02 99 02 37 77  
MDPH Rennes 08 10 01 19 19  
Infos sociales en ligne 08 10 20 35 35  
Conciliateur de justice : permanences dans les mairies de Melesse, La Mézière, St-Aubin d'Aubigné.

## Collecte des ordures ménagères

Smictom ValcoBreizh 02 99 68 03 15

**Jour de collecte (ordures ménagères) : jeudi** (le jour suivant si jour férié avant le jeudi).

La collecte du tri sélectif (bacs jaunes) se fait tous les 15 jours. **Pour notre commune, c'est le mardi, semaine impaire.**

ⓘ La collecte commence dès 6h du matin. Ne déposez vos sacs et bacs que la veille au soir au plus tôt.

**Les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique après la collecte.**

ⓘ **Attention : les cartons bruns (colis, emballage électroménagers, etc...) ne sont pas collectés et doivent être déposés en déchetterie.**

## HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mairie :	mardi	9h - 12h	14h - 18h
	jeudi	9h - 12h	14h - 18h
	vendredi	9h - 12h	14h - 18h
	samedi	9h - 12h	

Médiathèque La Grange :	mardi		16h - 18h
	mercredi		16h - 18h
	vendredi		16h - 18h
	samedi	10h30 - 12h30	

Déchetterie Melesse - horaires d'hiver :	lundi		14h - 17h
	mardi	9h - 12h	14h - 17h
	mercredi	9h - 12h	14h - 17h
	vendredi	9h - 12h	14h - 17h
	samedi	9h - 12h	14h - 17h